
EUROGIP

● Point statistique AT-MP ALLEMAGNE

Données 2007

Collection de données statistiques relatives aux
accidents du travail (AT) et **maladies professionnelles (MP)**
dans les pays de l'Union européenne

Août 2009
Réf. Eurogip-39/F

1. Principales caractéristiques du système allemand d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)

L'assurance accident est l'une des cinq assurances obligatoires du système de Sécurité sociale. Les salariés sont assurés pour leurs activités au travail. Les élèves et les étudiants le sont pour leurs activités de la maternelle à l'établissement d'enseignement supérieur. D'autres groupes, tels que les salariés agricoles, les domestiques et les bénévoles sont assurés. Le coût de cette assurance est supporté par les employeurs ou l'État.

En 2007, la DGUV assurait 73 530 609 personnes, selon la répartition suivante :

Industrie, commerce et services	45 539 215
Secteur public	10 723 280
Élèves et étudiants	17 268 114

Une réforme organisationnelle de l'assurance accident est en cours. Au 1er juillet 2007, la Fédération centrale des caisses d'assurance accident de l'industrie, du commerce et des services - le HVBG (*Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften*) - et la fédération du secteur public - le BUK (*Bundesverband der Unfallkassen*) - ont fusionné pour former la DGUV (*Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung*, Assurance accident obligatoire allemande).

Les informations de ce document portent sur l'industrie, le commerce et les services ainsi que sur le secteur public soit 56 262 495 personnes ou 35 794 823 salariés en équivalent temps plein.

Les données AT et accidents de trajet au titre de l'assurance pour les élèves et les étudiants sont exclues. Ces dernières sont disponibles, présentées par région, dans les documents cités en référence. En revanche, les données pour les MP sont incluses dans les macro-données. Il n'est pas possible de les isoler dans chaque tableau. La précision est apportée chaque fois que cela est possible.

Conséquence de cette fusion, les données des secteurs privé et public sont publiées par la DGUV dans la même publication annuelle. La population de référence ayant été largement modifiée, le lecteur ne peut faire référence à l'édition "Données 2006" (Réf. Eurogip-31/F) comme base de comparaison.

Dans ce système, les entreprises de l'industrie, du commerce et des services doivent s'affilier à la Berufsgenossenschaft (BG) dont elles dépendent en fonction de leur activité.

Les BG sont des associations professionnelles de droit public à gestion paritaire. Elles accomplissent les tâches qui leur incombent sous leur propre responsabilité. Si elles sont autonomes pour leur gestion, elles sont financièrement solidaires entre elles. La prévention des risques professionnels est l'un de leurs devoirs fondamentaux.

Les conséquences des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles sont assurées par les BG.

Le financement par cotisation est à la seule charge des employeurs dans le cadre d'un système de répartition.

Les BG sont rassemblées en 14 branches pour l'industrie, le commerce et les services que l'on retrouve dans les tableaux statistiques.

Pour le secteur public, l'homologue de la BG est l'UVTöH (*Unfallversicherungsträger der öffentlichen Hand* - Caisse d'assurance accident du secteur public). Les UVTöH sont chapeautées par le BUK.

Il existe, en général, une caisse d'assurance accident du secteur public par région. Mais plusieurs caisses pour les pompiers couvrant chacune plusieurs régions sont en fonction. En revanche, la caisse des chemins de fer et celle des services postaux et des télécommunications sont nationales.

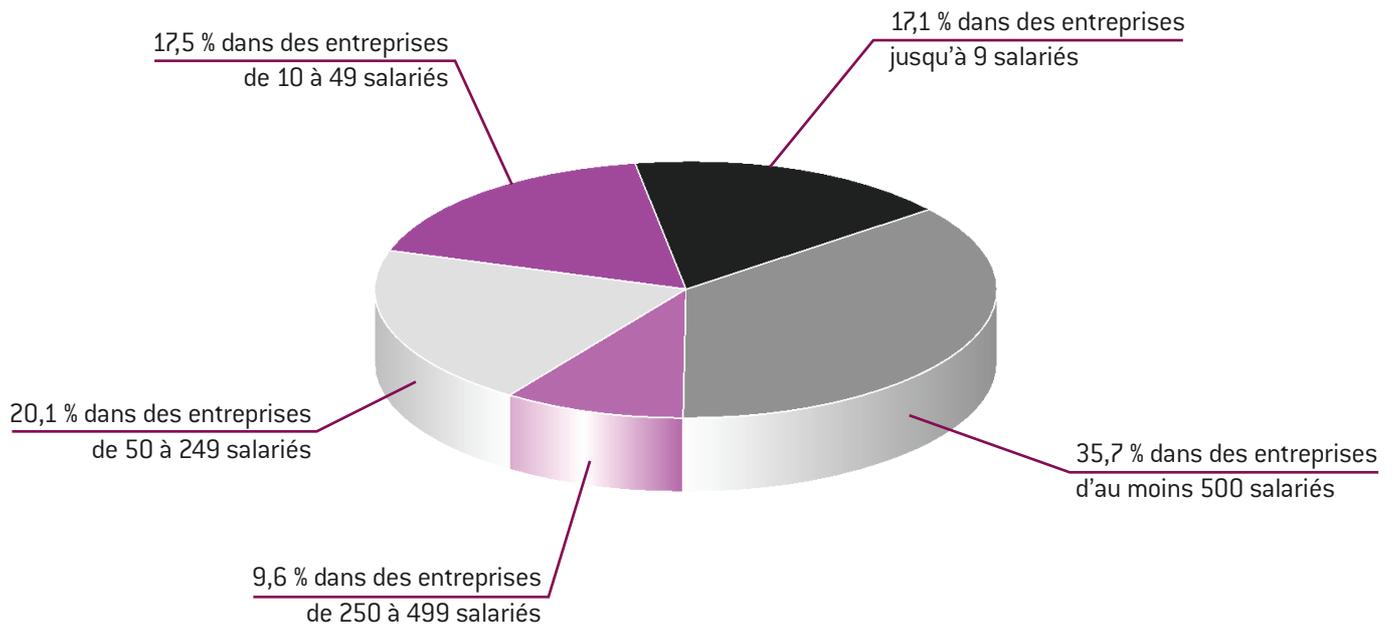
Ces caisses d'assurance du secteur public assurent le secteur public, les élèves et les étudiants soit environ 28 millions de personnes.

Ces deux types d'organismes d'assurance, BG et UVTH, sont dénommés caisses d'assurance dans la suite du document.

Pour en savoir plus, portail de la DGUV : <http://www.dguv.de/inhalt/index.html#>

Répartition des salariés en équivalent temps plein par taille d'entreprise

Ce graphique porte sur 32 012 592 salariés excluant ceux travaillant dans les entreprises dont l'effectif n'est pas connu, dans des sociétés d'assistance et chez les particuliers employeurs.



Répartition par branches d'activité et selon l'effectif en équivalent temps plein⁽¹⁾ des entreprises

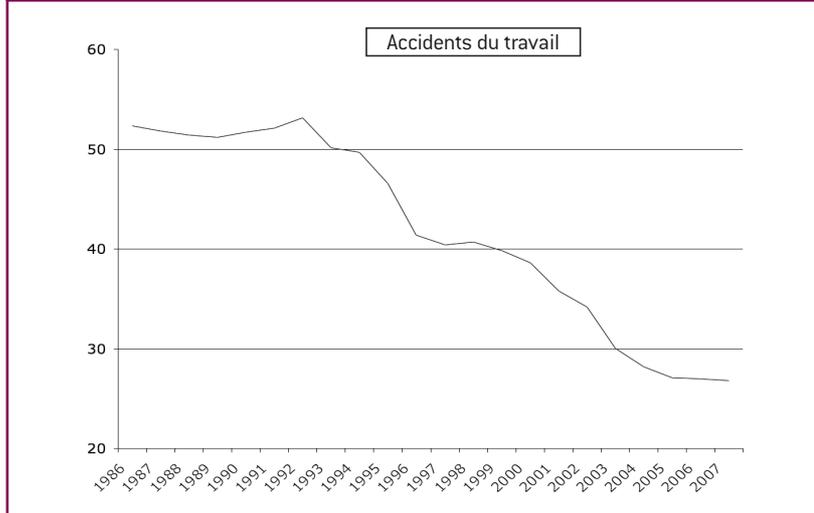
Branches d'activité	Nombre d'entreprises selon leur effectif en équivalent temps plein ⁽¹⁾					Nombre total d'entreprises ⁽²⁾	Effectif par branche
	< 10 salariés	10 à 49	50 à 249	250 à 499	> 500		
Mines	81	48	59	17	36	241	70 574
Carrières et minéraux	11 520	2 610	997	127	67	15 321	280 844
Gaz et eau	5 045	933	522	71	44	6 615	159 418
Fer et métaux	67 056	45 427	19 641	3 073	3 061	138 258	3 517 657
Mécanique de précision et électrotechnique	78 009	15 764	3 886	610	562	98 831	1 943 431
Chimie	7 200	3 629	2 166	380	295	13 670	888 979
Bois	43 352	6 242	1 114	123	64	50 895	431 682
Papeterie et imprimerie	48 121	4 682	1 710	271	153	54 937	587 684
Textile et cuir	54 165	3 662	1 262	151	57	59 297	395 148
Produits alimentaires et restauration	354 531	29 577	3 601	265	89	388 063	1 941 937
Construction	290 084	27 348	3 690	297	164	321 583	1 835 224
Commerce et administration	968 230	107 655	22 236	3 156	2 571	1 108 218	13 530 236
Transport	177 765	17 674	3 296	302	177	200 043	1 532 549
Santé	460 318	33 356	6 701	954	757	551 826	3 624 835
Total industrie, commerce et services	2 565 477	298 607	70 881	9 797	8 097	3 007 798	30 740 198
Secteur public	8 975	8 566	4 245	1 149	1 304	27 109	5 051 625
Total	2 574 452	307 173	75 126	10 946	9 401	3 034 907	35 791 823

(1) Un salarié en équivalent temps plein équivaut à la moyenne du nombre réel d'heures travaillées par un salarié de l'industrie travaillant à temps plein (1 590 heures en 2007 et 1 580 en 2006). Cette donnée permet une adéquation au temps réel d'exposition au risque.

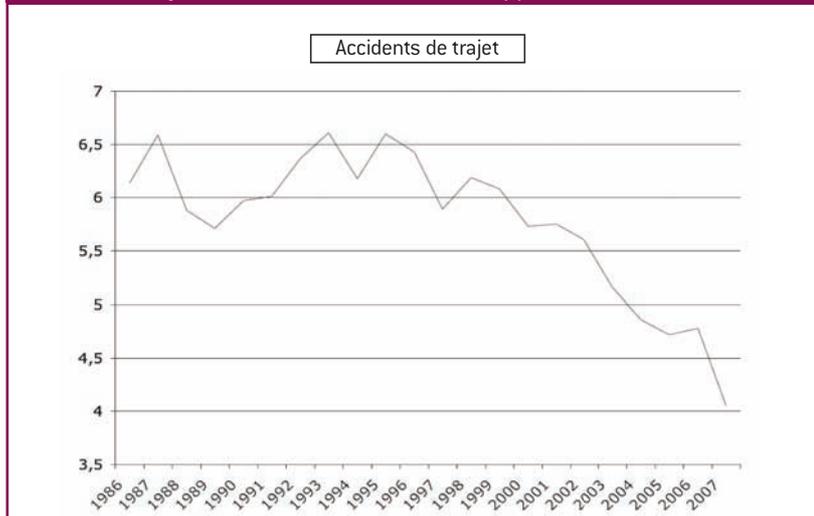
(2) Dans certains cas, l'effectif de l'entreprise n'est pas connu. De ce fait, le total des lignes ne coïncide pas toujours avec celui des colonnes. Les sociétés d'assistance et les particuliers employeurs ne sont pas inclus dans ces données.

Évolution sur le long terme

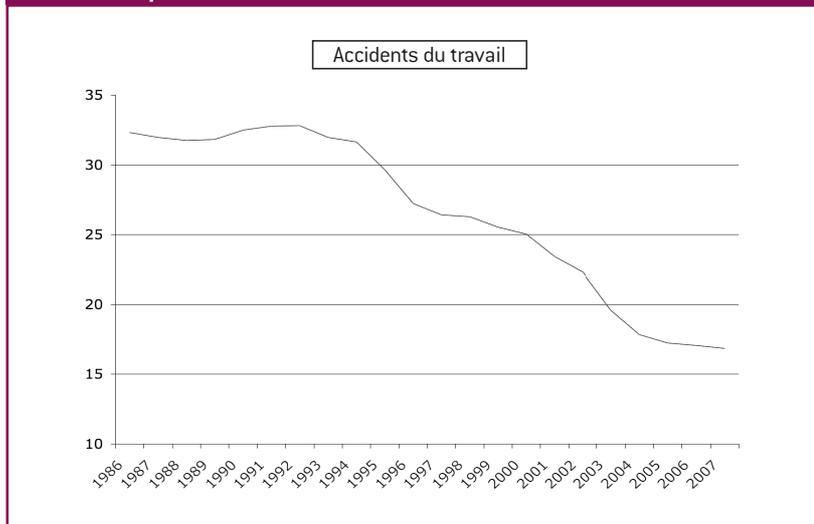
Indice de fréquence - Nombre d'accidents rapporté à 1 000 salariés



Indice de fréquence - Nombre d'accidents rapporté à 1 000 salariés



Taux de fréquence - Nombre d'accidents x 1 000 000 d'heures travaillées



Les 5 branches d'activité connaissant la plus forte sinistralité en accidents de trajet

Accidents de trajet en valeur absolue		
Branches d'activité	Accidents de trajet	Pourcentage du total
Commerce et administration	55 498	33,22
Santé	21 906	13,11
Fer et métaux	16 795	10,05
Produits alimentaires et restauration	12 365	7,40
Construction	9 435	5,65
Autres	25 452	15,23
Secteur public	25 616	15,33
Total	167 067	100,00

Accidents de trajet en indice de fréquence	
Branches d'activité	Indice de fréquence
Fer et métaux	4,39
Chimie	4,34
Commerce et administration	4,21
Textile et cuir	4,04
Santé	3,96
Secteur public	4,63
Indice national	4,05

Accidents de trajet mortels en valeur absolue		
Branches d'activité	Acc. de trajet mortels	Pourcentage du total
Commerce et administration	149	29,62
Fer et métaux	64	12,72
Produits alimentaires et restauration	51	10,14
Construction	47	9,34
Santé	33	6,56
Autres	116	23,06
Secteur public	43	8,55
Total	503	100,00

Répartition par pathologies

Principales pathologies faisant l'objet d'une demande de reconnaissance		
Pathologies	Demandes	Pourcentage du total
Maladies de la peau	18 074	29,56
Hypoacusies (exposition au bruit)	9 247	15,12
Lombalgies (port de charges)	5 259	8,60
Asbestoses ou plaques pleurales	3 679	6,02
Cancers des poumons ou du larynx	3 524	5,76
Autres	21 367	34,94
Total*	61 150	100,00

* Y compris les maladies professionnelles au titre de l'assurance élèves et étudiants.

Principales maladies professionnelles reconnues		
Pathologies	Reconnaisances	Pourcentage du total
Hypoacusies (exposition au bruit)	4 871	36,40
Asbestoses et plaques pleurales	2 050	15,32
Mésothéliomes	948	7,08
Cancers des poumons ou du larynx	828	6,19
Maladies infectieuses	735	5,49
Autres	3 951	29,52
Total*	13 383	100,00

* Y compris les maladies professionnelles au titre de l'assurance élèves et étudiants.

Principales maladies professionnelles avec une nouvelle rente accordée dans l'année		
Pathologies	Rentes	Pourcentage du total
Mésothéliomes	877	21,27
Cancers des poumons ou du larynx	749	18,17
Asbestoses ou plaques pleurales	406	9,85
Hypoacusies (exposition au bruit)	340	8,25
Bronchites chroniques – emphysèmes	253	6,14
Autres	1 498	36,33
Total*	4 123	100,00

* Y compris les maladies professionnelles au titre de l'assurance élèves et étudiants.

6. Données financières

Les statistiques financières portent sur les dépenses d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.

Dépenses par types d'action de la branche AT-MP (en millions d'euros)

Type d'action	2005	2006	2007
Prévention (cf. tableau ci-dessous)	813	817	827
Indemnisation (nature et espèces)	8 676	8 666	8 575
- dont traitement médical + réhabilitation (cf. tableau ci-dessous)	3 104	3 150	3 127
- dont rentes, indemnités, capital	5 572	5 516	5 448
Gestion	1 266	1 247	1 211

Coût des activités de prévention des caisses d'assurance (en millions d'euros)

Détail des dépenses	2005	2006	2007
Législation sur la prévention des accidents, publications, etc.	3,775	3,340	3,463
Conseils aux entreprises, inspections,	461,336	467,937	475,254
Services en SST, sécurité des opérations, premiers secours	84,488	81,696	81,146
Formation	132,746	134,589	136,315
Total	812,559	816,908	827,386

Ce tableau n'inclut pas le coût de la mise en œuvre des mesures de prévention par les entreprises membres de la caisse d'assurance.

Coût du traitement médical et de la réhabilitation (en millions d'euros)

Détail des dépenses	2005	2006	2007
Consultations externes et prothèses dentaires	992,513	1 029,190	1 053,842
Patients hospitalisés et soins à domicile	838,315	879,189	856,662
Indemnités journalières et assistance particulière	484,486	486,559	484,155
Autres dépenses médicales	546,284	555,851	561,142
Dépenses liées à la réinsertion professionnelle	242,388	199,204	170,983
Total	3 103,986	3 149,994	3 126,784

La responsabilité des caisses d'assurance recouvre toutes les prestations de réhabilitation pour les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles. Les caisses d'assurance contrôlent et coordonnent ces prestations. Ceci inclut les traitements médicaux ainsi que les prestations de réhabilitation et de réinsertion professionnelles, les services infirmiers et les prestations en nature.

Nombre de bénéficiaires de rentes (stock de bénéficiaires d'une rente)

Bénéficiaires	2004	2005	2006	2007
Assurés	816 869	806 707	797 457	786 565
Veuves ou veufs	117 510	115 977	114 971	113 180
Orphelins	18 774	18 236	17 243	16 522
Autres ayants droit	95	87	72	70
Total	953 248	941 007	929 743	916 337

Parmi les 786 565 rentes versées en 2007 aux assurés, 678 764 le sont suite à un AT et 107 801 suite à une MP.

Ces rentes sont versées quand le taux d'incapacité est d'au moins 20 % (perte de capacité de gain).

En cas de décès, la rente est versée aux ayants droit soit, pour l'année 2007, 92 462 rentes suite à un AT et 37 310 suite à une MP.

Eurogip est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de la Sécurité sociale française. Ses activités s'articulent autour de 5 pôles : enquêtes, projets, information-communication, normalisation et coordination des organismes notifiés. Elles ont toutes pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être mentionnée.